



Ville de
Richmond

COMMUNIQUÉ Pour diffusion immédiate

Entente entre la Ville de Richmond et la SPA de l'Estrie

Meilleure gestion des animaux de compagnie sur le territoire de la Ville de Richmond

Richmond, le 23 septembre 2008 – La Ville de Richmond et la Société protectrice des animaux (SPA) de l'Estrie ont conclu une entente afin de mandater la SPA afin de contrôler et de protéger les animaux de compagnie sur le territoire de la municipalité, et ce dès janvier 2009.

La Ville de Richmond a retenu les services de la SPA pour plusieurs raisons mais entre autre parce qu'elle préconise une approche préventive à une approche curative en privilégiant l'information, l'éducation et la responsabilisation des citoyens. En ce sens, la SPA verra à l'application du règlement 105 de la municipalité concernant les animaux de compagnie, règlement qui est disponible sur le site internet de la municipalité.

De plus, la SPA enregistrera et traitera dans la mesure du possible toute demande du service de police ou de citoyens concernant un animal de compagnie errant ou constituant une nuisance. L'animal pourra être mis en fourrière pour un maximum de 48 heures pendant lesquelles la SPA tentera de joindre le propriétaire. Après ce délai, la SPA confisquera l'animal et pourra en disposer à sa discrétion.

Dès janvier prochain, la SPA aura la responsabilité de gérer un registre informatisé des licences pour chiens et chats et d'en faire la mise à jour régulièrement. La SPA aura l'entière responsabilité de vente des licences telles que prévu au règlement aux taux suivants :

- 30 \$ pour un chien stérilisé
- 40 \$ pour un chien non stérilisé
- 20 \$ pour un chat stérilisé
- 30 \$ pour un chat non stérilisé

Un programme d'introduction pour les licences pour chats sera offert prévoyant que les licences pour chats seront gratuites en 2009, à 50 % des coûts pour 2010, et au prix régulier pour 2011.

Mentionnons en terminant que la SPA offrira un programme préventif de contrôle et de protection des animaux : stérilisation, identification par micropuce, programme d'éducation pour les écoliers, programme de prévention des morsures, information et éducation sur les soins à donner aux animaux de compagnie, test de bon citoyen canin, test de comportement canin, cours d'éducation canine, conseils en comportement canin et félin, ainsi qu'un site internet d'information pratique.

-30-

Source: Monsieur Daniel Leduc, directeur général
Ville de Richmond
819 826-3789, poste 225
www.ville.richmond.qc.ca